



ADLFI. Archéologie de la France - Informations

une revue Gallia

Centre-Val de Loire | 2011

Saran – Portes du Loiret, secteur 1 zones A et B, Les Chimoutons, La Justice

Fouille préventive (2009-2011)

Amélie Laurent et Jean-Michel Morin



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/adlfi/37832>

ISSN : 2114-0502

Éditeur

Ministère de la Culture

Référence électronique

Amélie Laurent, Jean-Michel Morin, « Saran – Portes du Loiret, secteur 1 zones A et B, Les Chimoutons, La Justice » [notice archéologique], *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Centre-Val de Loire, mis en ligne le 09 septembre 2020, consulté le 02 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/37832>

Ce document a été généré automatiquement le 2 juin 2021.

© ministère de la Culture et de la Communication, CNRS

Saran – Portes du Loiret, secteur 1 zones A et B, Les Chimoutons, La Justice

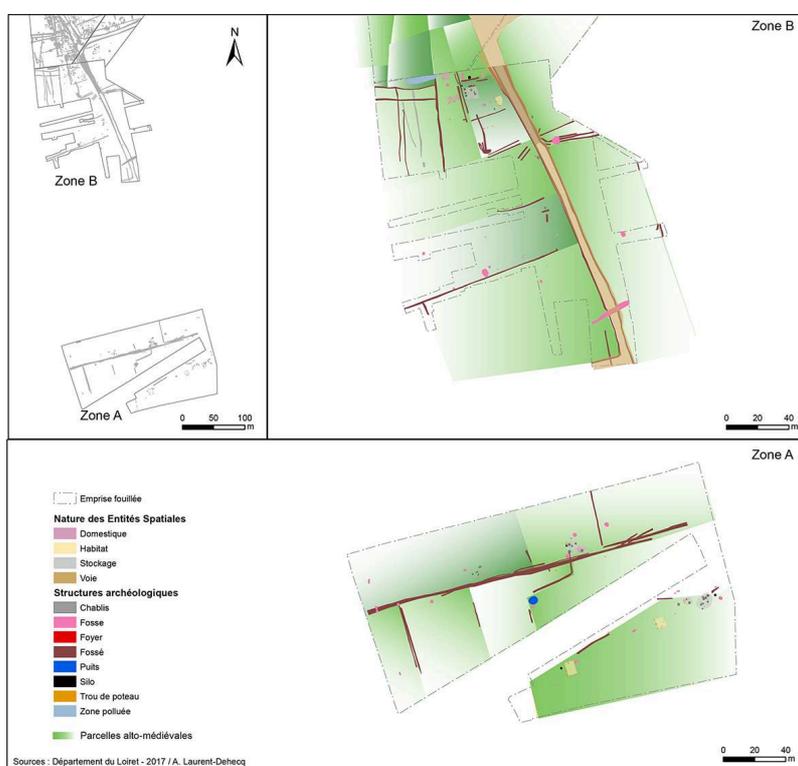
Fouille préventive (2009-2011)

Amélie Laurent et Jean-Michel Morin

- 1 Le premier secteur fouillé sur la Zac Portes du Loiret (Zone A et B) a mis en évidence des objets isolés datés de la Préhistoire dans une couche de colluvions, une petite occupation domestique de l'âge du Fer au fond du vallon de la zone B et des occupations agropastorales du haut Moyen Âge autour d'un réseau de fossé parcellaire et d'une voie globalement parallèle à la voie Orléans-Chartres située à environ 200 m à l'est. Celle-ci est créée à la fin de l'âge du Fer et utilisée dans ce tracé jusqu'au XI^e-XII^e s.
- 2 Des silex datés du Paléolithique et du Mésolithique ont été mis au jour en position résiduelle. Les silex néolithiques sont localisés dans les couches de colluvions sableuses mises en évidence dans le fond de vallon. L'hypothèse posée lors du diagnostic était qu'une occupation serait positionnée en amont du vallon, au nord-est de la zone B. Aucun élément en place n'a cependant été mis au jour. L'hypothèse d'une occupation *in situ* localisée au sud de l'emprise de la zone B vue au diagnostic ne peut donc être confirmée.
- 3 Une occupation domestique de l'âge du Fer et notamment du Hallstatt est caractérisée par quelques fosses dépotoirs contenant des fragments de céramique liés à des usages domestique et de stockage (coupe, jatte, pot, vase et jarre). Il est intéressant d'observer que deux fontis ont été utilisés comme fosses dépotoirs. Aucun bâtiment associé à cette période n'a été découvert sur l'emprise de la fouille.
- 4 Un hiatus chronologique important sépare l'occupation de l'âge du Fer et l'occupation du Moyen Âge sur l'emprise de la fouille. Des zones d'occupation antique ont été repérées au niveau du Lac de la Médecinerie (maçonneries) et dans la parcelle dite du Grand Cimetière, à l'ouest de l'emprise étudiée (probable *villa*). La voie Orléans-Chartres s'inscrit pleinement durant cette période et perdure jusqu'au XI^e-XII^e s.

- 5 Le diagnostic et la fouille de certaines zones montrent que la partie nord-ouest de cet espace a été réoccupée à partir de la fin du VI^e s. et ce, jusqu'à la fin du XI^e s.
- 6 En zones A et B, l'occupation rurale du haut Moyen Âge est caractérisée par des bâtiments sur poteaux dédiés à l'habitat associés à des bâtiments liés aux pratiques agricoles (grenier, abri pour animaux, zone agropastorale) et/ou artisanales (éventuel atelier de potier) et à des aires d'ensilage, couvertes en partie. Pour les deux zones étudiées, l'occupation se développe du nord vers le sud à partir de la transition IX^e-X^e s.
- 7 À partir de la fin du XI^e s., seule l'activité agropastorale semble présente sur le site. Des fossés parcelaires et quelques fosses sont utilisés entre la fin du Moyen Âge et la période moderne. En confrontant, le réseau parcellaire avec les cadastres napoléoniens et actuels, on observe une pérennité des orientations, malgré les hiatus chronologiques entre les occupations.

Fig. 1 – Répartition des vestiges par fonction archéologique (zones A et B)



INDEX

lieux <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtSEeAipsBLD>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtYSMQBsihnF>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtGRaViHm0QS>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtu24Fdd2NRF>

chronologie <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtAQyKm9qosx>

nature <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtcJxzOpgs7T>

Année de l'opération : 2009, 2010, 2011

AUTEURS

AMÉLIE LAURENT

Conseil général du Loiret

JEAN-MICHEL MORIN

Conseil général du Loiret